



ACTEUR PRAP IBC

“PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L’ACTIVITÉ PHYSIQUE”

- INDUSTRIE, BATIMENT, COMMERCE -

- 2 JOURS -



Public : Tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l’activité physique et intervenant dans les secteurs de l’industrie, BTP, commerce et administratif.

Prérequis : Aucuns prérequis

Durée : 14h00 présentiel - 2 jours non consécutif espacé d’une semaine minimum

Lieu de réalisation : Intra - Dans votre établissement

Nombre de participants : 06 à 10 participants maximum (règlementation INRS)

Objectif



- Se situer en tant qu’acteur de prévention des risques liés à l’activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail afin d’identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d’être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Déroulé

Partie théorique (60%)

Se situer en tant qu’acteur de prévention des risques liés à l’activité physique sans son entreprise.

Comprendre l’intérêt de la prévention :

- Repérer les différents enjeux pour l’entreprise ou l’établissement.
- Comprendre l’intérêt de la démarche de prévention.
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles.

Connaître les risques de son métier :

- Comprendre le mécanisme d’apparition du dommage.
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits.
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé.

Observer et analyser sa situation de travail en s’appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d’identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d’être encourues.

Caractériser les dommages potentiels liés à l’activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain :

- Connaître le fonctionnement du corps humain.
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain.
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé.

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé :

- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité.
- Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l’activité physique.
- Analyser les différentes causes d’exposition à ces risques potentiels.

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Proposer des améliorations de sa situation de travail :

- A partir des causes identifiées au cours de son analyse.
- En agissant sur l’ensemble des déterminants de sa situation de travail.
- En prenant en compte les principes généraux de prévention.

Faire remonter l'information aux personnes concernées :

- Identifier les personnes concernées.
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement.

Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort :

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail.
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention.



Partie pratique (40%)

- Techniques et éducation gestuelle spécifique.
- Analyse des situations de travail, recherche de solution ergonomiques.
- Mise en situation.
- Synthèse.



Méthodes pédagogiques

- Alternance d'exposés théorique.
- Questions / réponses.
- Exercices pratiques permettant aux stagiaires de se familiariser avec les méthodes d'observation, d'analyse et des actions correctives à mettre en œuvre dans le cadre de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique.



Moyens techniques

- PC et vidéoprojecteur avec ressources multimédia.
- Colonne vertébrale.
- Caisses permettant l'apprentissage du port de charge.
- Tout autre objet pouvant correspondre à l'activité de l'entreprise.



Modalité d'évaluation

- Assiduité et participation active à la formation.
- Evaluation continue des acquis sur l'ensemble des modules selon le document de référence du dispositif PRAP et de la grille de certification de l'INRS d'acteur PRAP IBC.
- La satisfaction des participant(e)s est évaluée à l'aide d'un questionnaire.
- Si le stagiaire valide l'ensemble des modules, il recevra un certificat Acteur PRAP délivré par l'INRS et valide 24 mois.



Accès P.M.R.

L'accessibilité dépendra des capacités d'accueil de l'établissement organisant la formation. (nous consulter)



Intervenants

Les intervenants sont des formateurs diplômés et habilités d'un certificat de formateur PRAP / IBC délivré par le réseau prévention / INRS et justifiant d'une expérience confirmée dans le domaine concerné.

Tous les formateurs sont certifiés et à jour de leurs formations.

